

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2012

CP 12/07-25

L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Marty

**ACCORD CADRE POUR L'ACQUISITION DE DOCUMENTS
SONORES, MULTIMEDIA ET AUDIOVISUELS POUR LA
MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE**

DEVOLUTION DU MARCHE

L'accord cadre a pour objet l'acquisition de documents sonores, multimedia et audiovisuels pour la médiathèque départementale.

Il s'agit d'un accord cadre conclu en application des articles 10 et 76 du code des marchés publics, pour une durée de 4 ans et décomposé en plusieurs lots de la manière suivante :

Lot 1 : CD dans tous les genres musicaux, textes lus tous publics et livres CD pour enfant

Lot 2 : CD et livres CD neufs soldés dans tous les genres musicaux

Lot 3 : Films de fiction (DVD, Blu-ray) pour les secteurs adultes et jeunesse

Lot 4 : Films documentaires (DVD, Blu-ray) pour les secteurs adultes et jeunesse

Lot 5 : Films musicaux et spectacles vivants (concerts, théâtre, opéra, humour) pour les secteurs adultes et jeunesse à des fins de prêt et de consultation

Lot 6 : CD-Rom pour la jeunesse à des fins de prêt et de consultation

Conformément à l'article 76, l'accord cadre est conclu sans montant minimum ni maximum avec la possibilité d'être attribué à plusieurs opérateurs économiques ; la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen en vertu des dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La consultation a été publiée au BOAMP et au JOUE pour une date limite de remise des offres au 7 mai 2012.

5 prestataires ont remis une offre dans les formes et délais requis ; les offres des candidats ont été analysées sur la base des critères fixés à l'article 6 du règlement de la consultation.

Il est tenu compte, lors de l'examen des offres, des dispositions de l'article 76-III du code des marchés publics qui prévoient que lorsqu'un accord-cadre est attribué à plusieurs opérateurs économiques, ceux-ci sont au moins au nombre de trois, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

A l'issue de l'analyse, la commission d'appel d'offres, en date du 25 juin 2012 a décidé d'attribuer l'accord cadre aux candidats suivants :

Lot 1	CVS et RDM Vidéo
Lot 2	La Bouquinerie et RDM Vidéo
Lot 3	ADAV, Colaco, CVS et RDM Vidéo
Lot 4	ADAV, Colaco, CVS et RDM Vidéo
Lot 5	Colaco, CVS et RDM Vidéo
Lot 6	Colaco, CVS et RDM Vidéo

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

. l'accord-cadre de fournitures à intervenir avec l'ensemble des prestataires suivants :

Lot 1 : CD dans tous les genres musicaux, textes lus tous publics et livres CD pour enfant	CVS et RDM Vidéo
Lot 2 : CD et livres CD neufs soldés dans tous les genres musicaux	La Bouquinerie et RDM Vidéo
Lot 3 : Films de fiction (DVD, Blu-ray) pour les secteurs adultes et jeunesse	ADAV, Colaco, CVS et RDM Vidéo
Lot 4 : Films documentaires (DVD, Blu-ray) pour les secteurs adultes et jeunesse	ADAV, Colaco, CVS et RDM Vidéo
Lot 5 : Films musicaux et spectacles vivants (concerts, théâtre, opéra, humour) pour les secteurs adultes et jeunesse à des fins de prêt et de consultation	Colaco, CVS et RDM Vidéo
Lot 6 : CD-Rom pour la jeunesse à des fins de prêt et de consultation	Colaco, CVS et RDM Vidéo

. les marchés subséquents à l'accord cadre d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

. toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,